

REPUBLIQUE DE GUINEE

Tavail-Justice- Solidarité

.....

DECRET

D /2005 / 006 / PRG / SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

PORTANT NOMINATION
D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale ;

Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001 portant Statut Général des Fonctionnaires,

Vu les Décrets N° D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004 D/2004/017/PRG/SGG, du 1^{er} mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG du 8 mars 2004, nommant les membres du Gouvernement ;

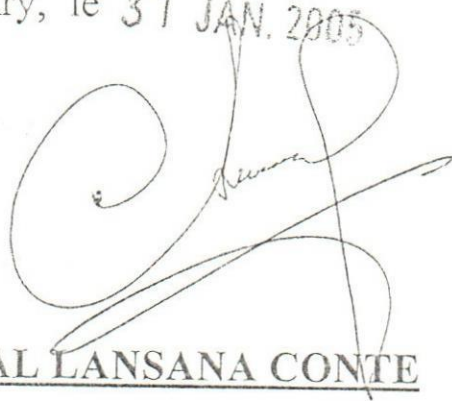
Vu le Décret N° D/2004/081/PRG/SGG du 09 décembre 2004, portant nomination d'un Premier Ministre;

DECRETE,

Article 1^{er}: Monsieur Lansana KEITA, professeur, précédemment Consul Général de la République de Guinée à Londres est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée auprès du Royaume de Grande Bretagne, en remplacement de Monsieur Ibrahima Chérif HAIDARA, rappelé.

Article 2 : Le Présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 JAN. 2005

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE